

Ne nous laissons pas aller au découragement. Est-ce que l'opportunité *d'accorder des primes* aux instituteurs et aux institutrices et la nécessité de *classer* les membres du personnel enseignant par ordre de mérite et d'ancienneté ne sont pas reconnus officiellement par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ? Dans son dernier rapport, le Surintendant ne demande-t-il pas avec instances à la législature d'augmenter la subvention aux fonds de retraite des instituteurs et l'octroi des écoles publiques ?

De ces trois chefs :

les *primes*,

le *fonds de retraite*,

l'*octroi des écoles*,

dépendent l'amélioration immédiate du sort des instituteurs. Et ce n'est pas au moment où les demandes du corps enseignant sont approuvées par tous les membres du comité catholique, évêques et laïques, où elles reçoivent l'appui unanime de la presse canadienne-française, où nombre d'hommes politiques en reconnaissent la légitimité que nous devons baisser pavillon et avouer que tout est encore à refaire.

Non, continuons à lutter avec énergie et dignité, et l'Etat finira par se rendre au vœu de ceux qui veulent réellement le bien de la nation.

C.-J. M.

Rapports de MM. les inspecteurs d'écoles 1893-94

GLANURES

" Seize institutrices non diplômées ont enseigné dans mon district, cette année. C'est moins que l'an dernier, mais c'est encore trop, si l'on tient compte de la modicité du salaire qui est offert aux institutrices dans beaucoup de municipalités, surtout dans celles du comté de Nicolet.

La réforme qui oblige les commissaires à payer leurs institutrices mensuellement est d'une opportunité incontestable, mais je crains que l'exécution en soit quelque peu difficile dans le début.

Les secrétaires-trésoriers remplissent leur charge à la satisfaction générale, et il ne m'a

été fait qu'une seule plainte dans le cours de l'année.

Il n'y a pas eu de difficultés graves dans mon district depuis plusieurs années, et j'en fais la remarque avec plaisir.

Dans beaucoup de municipalités de mon district, on prend plus d'intérêt que par le passé aux progrès des écoles. Non seulement les commissaires sont plus dévoués et plus prudents dans le choix de leurs institutrices, mais les parents eux-mêmes suivent avec beaucoup plus d'attention la marche des progrès de leurs enfants, et lors des engagements, ils font des efforts pour obtenir une institutrice, qui s'est acquise une bonne réputation dans l'enseignement. Je puis me rendre compte facilement de cet heureux état de choses par les nombreuses références qui me sont demandées quand arrive l'époque de l'engagement des institutrices.

Le programme du cours d'étude n'est pas toujours littéralement suivi, et il serait à souhaiter que dans les institutions où l'on prépare les candidats à l'examen des bureaux d'examineurs, l'étude de ce programme fût l'objet de plus d'attention.

L'enseignement du dessin se généralise de plus en plus, et se donne d'une manière plus intelligente et plus profitable pour l'élève.

Je ne puis dire la même chose de l'enseignement de l'agriculture qui est généralement négligé.

Le peu de progrès que j'ai constaté dans quarante-cinq écoles provient en grande partie du peu de zèle des institutrices. Il y a bien dans ces écoles défaut d'assuidité des élèves, mais toute bonne institutrice parvient toujours à rendre ses élèves assidus. J'excepterai certaines écoles dans des arrondissements très pauvres où une institutrice, avec toute la bonne volonté possible, ne peut remédier à tous les obstacles qui s'y rencontrent.

—(J.-E. BELCOURT, *Nicolet*.)

Honneur aux Ursulines

Nos lecteurs savent qu'il existe à Roberval un couvent très florissant qui est dirigé par les Ursulines. Quoique jeune encore, le rameau qui a été détaché du vieil arbre